

Les coiffeurs veulent que le confinement soit respecté

L'[Unec](#) (Union nationale des entreprises de la coiffure) de Vaucluse demande au préfet et aux maires du département de faire respecter les règles de confinement dans son secteur d'activité.

« Comme vous le savez, explique Valérie Coissieux, présidente de l'Unec 84 dans une lettre adressée à ces derniers, nous sommes sous couvert d'une fermeture administrative depuis la parution des arrêtés des 14 et 15 mars derniers pour la coiffure en salon et à domicile.

Depuis cette annonce, certains coiffeurs ont quand même continué à travailler mais ce phénomène s'est très largement amplifié depuis l'annonce de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai : certains communiquant ouvertement sur leur reprise à domicile sur les réseaux sociaux. »

Mise en danger

« Non seulement c'est complètement interdit, insiste la présidente des coiffeurs de Vaucluse, mais il s'agit aussi de travail illégal, non déclaré. Et surtout cette reprise anticipée met en danger la santé aussi bien de la personne qui coiffe que celle qui se fait coiffer. Si on laisse ces personnes agir, la reprise pour ceux respectueux des règles et des autres va être d'autant plus difficile, cela mettra encore plus les entreprises de coiffure en péril. »

L'Unec 84 demande notamment aux maires qu'avec l'appui de leur police municipale et leurs réseaux sociaux dédiés à leur ville, ils rappellent à leurs administrés, mais aussi aux professionnels de la coiffure « qu'il est strictement interdit de pratiquer la coiffure à son domicile ou au domicile des clients ».